

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-21

Objet : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2014/2015.

Rapporteur: M. BELHADDAD

Depuis deux ans, la Ville de Metz a mis en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison, liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions.

Ce dispositif prévoit, pour les associations engagées dans les divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière représentant 20% du montant annuel de la subvention de fonctionnement. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2014-2015 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2014.

Une répartition beaucoup plus efficace est ainsi opérée, constituant un soutien nécessaire pour conforter les finances des associations sportives messines. La Ville a souhaité par la mise en place de cette initiative, envoyer un signal fort en direction des clubs et ainsi marquer sa volonté de les accompagner de manière concrète et efficace en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 24 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2014-2015 représentant pour chaque club, 20 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2014. Le montant total des subventions versées s'élève à 278 968 € dont la répartition figure dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande émise par les clubs sportifs pour obtenir un soutien financier efficace de la Ville de Metz,

CONSIDERANT que le dispositif présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 278 968 € :

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	1 900 €
- AS Grange-aux-Bois	1 100 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	14 100 €
- ASPTT Tennis	8 400 €
- ASPTT Metz Omnisport (au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	12 000 €
- Athlétisme Metz Métropole	18 000 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	4 900 €
- Club Omnisport de Bellecroix	3 400 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (au titre de l'Ecole des Sports)	7 900 €
- Entente Sportive Messine	4 800 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	4 000 €
- Hockey Club de Metz	6 000 €
- Kayak Club de Metz	4 600 €
- Metz Basket Club	14 200 €
- Metz Handball	88 600 €
- Metz Tennis de Table	22 000 €
- Metz Triathlon	6 300 €

- Renaissance Sportive de Magny	8 000 €
- Rugby Club de Metz	14 400 €
- Société de Natation de Metz	4 400 €
- Société des Régates Messines	7 920 €
- Sport de Glace	5 048 €
- Union Lorraine de Plantières	2 600 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	14 400 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
 Signé :
 Pour le Maire
 L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ